



Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Distr. :
Générale

UNEP/AMCEN/EGM/12/3
25 avril 2008

Français
Original : Anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Douzième session

Johannesburg, 7–12 juin 2008

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Examen du projet de programme de travail indicatif de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour l'exercice biennal 2009–2010

Projet de programme de travail indicatif de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (2009–2010)

I. Propositions concernant le programme de travail indicatif pour l'exercice biennal 2009–2010

A. Introduction

1. La région africaine a un potentiel de développement humain, social et économique important à offrir. Cependant, elle reste en même temps confrontée à des problèmes considérables. La pauvreté qui ne cesse d'augmenter et des méthodes de développement inappropriées sont au nombre des principaux facteurs qui influencent l'état de l'environnement en Afrique. Les autres facteurs qui ont conduit à la détérioration constante de l'environnement sont notamment les effets des changements climatiques et le caractère variable du climat, la sécheresse et autres catastrophes naturelles, les maladies, l'inefficacité des politiques de développement, les conditions défavorables des échanges et le fardeau de la dette.

2. Dans la préparation du programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) pour l'exercice biennal 2009–2010, il a été tenu compte des engagements pris par les chefs d'Etat, entre autres dans le contexte de la Déclaration des Nations Unies pour le Millénaire, adoptée à New York en septembre 2000, du plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), du chapitre VIII du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002, des objectifs de développement pour le Millénaire et des décisions prises par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa onzième session ordinaire, à Brazzaville, en mai 2006.

* UNEP/AMCEN/12/5
K0840607 300508

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

B. Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD

3. Un plan d'action stratégique, cohérent et à long terme a été préparé afin de promouvoir le développement durable de l'Afrique. Ceci correspond à l'accent mis par le NEPAD sur des mesures susceptibles de garantir que le continent pourra faire face à ses problèmes de croissance économique à court terme tout en ne perdant pas de vue les impératifs à long terme concernant l'environnement, l'éradication de la pauvreté et le développement social. Le développement durable est une entreprise à long terme et il n'est possible de le réaliser que par des investissements pour l'avenir. Le plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD repose donc sur une approche à long terme qui comprend des processus, des projets et des activités connexes dans le but d'améliorer les perspectives économiques de l'Afrique par la gestion durable de l'environnement.
4. Ce plan d'action est global en ce sens qu'il tient pleinement compte du fait que la croissance économique, la répartition des revenus, l'éradication de la pauvreté, l'égalité sociale et de meilleures pratiques de gouvernance sont des parties intégrantes du programme de viabilité environnementale de l'Afrique. Ce plan ne peut être mis en œuvre indépendamment des objectifs d'ensemble du NEPAD et il le sera donc en harmonie avec les autres composantes du Partenariat.
5. Le plan d'action est organisé en groupes de programmes et d'activités de projet à réaliser initialement sur une période de dix ans. Les domaines programmatiques axés sur les secteurs prioritaires et les questions intersectorielles suivants, tels qu'ils ont été identifiés dans l'Initiative : lutte contre la dégradation des terres, sécheresse et désertification, protection des terres humides de l'Afrique, prévention, contrôle et gestion des espèces étrangères envahissantes, conservation et utilisation durable des ressources marines, côtières et d'eau douce, lutte contre les changements climatiques, conservation ou gestion transfrontières des ressources naturelles et questions intersectorielles telles que santé et environnement, transfert de technologies écologiquement rationnelles, évaluation des catastrophes naturelles et alerte rapide, répertoire environnemental du NEPAD.
6. Le plan d'action a globalement pour objectif de compléter les processus africains pertinents, notamment en donnant un dynamisme nouveau au programme de travail de la Conférence ministérielle africaine en vue d'améliorer les conditions environnementales en Afrique dans le but de contribuer à la croissance économique et à l'éradication de la pauvreté. Les objectifs spécifiques du plan d'action sont décrits ci-après (voir paragraphe 12).
7. Un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD pendant la période juin 2006-mai 2008, figurant dans le document UNEP/AMCEN/12/4, donne un compte-rendu, entre autres, de la mise en œuvre du programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) pour l'exercice biennal 2006-2008. Il met en évidence le fait que la mise en œuvre du plan d'action continue à représenter un défi majeur et exige le soutien et la participation active de tous les pays africains et de leurs partenaires au développement.
8. Il est prévu que les divers aspects du plan d'action plan seront mis en œuvre par différents acteurs, en fonction de leur avantage comparatif, de la valeur ajoutée et des synergies qui peuvent en résulter. Ces notions ont dûment été prises en considération dans la préparation du programme de travail de la CMAE pour l'exercice biennal 2009-2010.
9. La douzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a essentiellement pour objectif de donner aux ministres de l'environnement la possibilité d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD en vue de l'améliorer. Cette douzième session servira aussi de forum pour étudier les problèmes environnementaux émergents en Afrique, en particulier ceux liés aux changements climatiques. Les ministres délibéreront sur des questions de fond importantes pour l'Afrique qui doivent être traitées dans le contexte de la mise en œuvre du plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD et du programme de travail de la Conférence ministérielle pour 2009-2010.

II. Éléments proposés pour le programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE)

10. Les éléments qu'il est proposé d'inclure dans le programme de travail de la CMAE pour l'exercice biennal 2009-2010 sont les suivants : rôle de la CMAE en matière de politiques, droit de l'environnement, sensibilisation et arrangements de coopération, programme de renforcement des capacités, dégradation des sols et désertification, milieu marin et des zones côtières, forêts et

biodiversité, changements climatiques, gestion rationnelle et utilisation viable des produits chimiques, évaluation de l'environnement et alerte rapide, éducation environnementale, évaluation de l'impact sur l'environnement, modes de consommation et de production durables, gestion intégrée de l'environnement, pauvreté et environnement, espèces étrangères envahissantes et petits états insulaires en développement.

A. Rôle de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en matière de politiques, de droit de l'environnement, de sensibilisation et d'arrangements de coopération

11. Le Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a notamment pour rôle d'orienter et de superviser la mise en œuvre du programme de travail de la Conférence. Le programme de travail de la CMAE fait partie intégrante du plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Comme nous l'avons déjà dit, le plan d'action a globalement pour objectif de compléter les processus africains pertinents, notamment le programme de travail de la CMAE dynamisé en vue d'améliorer l'état de l'environnement en Afrique pour contribuer à la croissance économique et à l'élimination de la pauvreté. Il renforcera également les capacités de l'Afrique pour mettre en œuvre, respecter et appliquer les accords régionaux et internationaux sur l'environnement et pour faire face avec efficacité aux problèmes environnementaux du continent dans le contexte général de la mise en œuvre du NEPAD.

12. Les objectifs spécifiques du plan d'action de l'Initiative environnementale sont les suivants :

- a) Contribuer à la réalisation des objectifs du NEPAD;
- b) Promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles de l'Afrique et renforcer l'appui public et politique aux initiatives sous-régionales et régionales en faveur de l'environnement;
- c) Aider les pays africains à respecter les engagements qu'ils ont pris au titre des conventions mondiales et régionales sur l'environnement et des autres instruments juridiques auxquels ils ont adhéré;
- d) Améliorer les capacités humaines et institutionnelles des pays africains pour qu'ils puissent effectivement faire face aux difficultés auxquelles est confronté le continent;
- e) Promouvoir l'intégration des questions environnementales dans les stratégies de réduction de la pauvreté;
- f) Encourager la coopération aux niveaux sous-régional et régional afin de relever les défis environnementaux;
- g) Mettre en place un réseau de centres d'excellence régionaux en sciences et gestion de l'environnement;
- h) Mobiliser et diriger les communautés scientifiques et techniques africaines et internationales pour trouver des solutions aux problèmes environnementaux pressants de l'Afrique;
- i) Améliorer la participation effective des principaux groupes africains et leur contribution précieuse à la prise de décision en connaissance de cause au niveau intergouvernemental;
- j) Améliorer le cadre institutionnel de gouvernance de l'environnement au niveau régional;
- k) Mobiliser les ressources internationales nécessaires à sa mise en œuvre;
- l) Offrir un cadre pour l'établissement d'un partenariat solide entre les pays africains eux-mêmes et entre eux et leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment les institutions de financement multilatérales telles que le Fonds pour l'environnement mondial, conformément à l'esprit et à la lettre de la Déclaration des Nations Unies pour le Millénaire.

13. Au vu de ce qui précède, la contribution du programme de travail à la mise en œuvre du plan d'action devrait continuer à être harmonisée avec les activités en matière d'environnement à réaliser dans le cadre d'autres initiatives environnementales africaines et avec les institutions de l'Union africaine en pleine évolution concernées par les problèmes environnementaux. Ainsi, les ressources dont disposent les Etats membres africains et les organisations intergouvernementales sous-régionales, pour la mise en œuvre du plan d'action en particulier, ne seront pas surexploitées.

B. Programme de renforcement des capacités

14. Le plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD comprend un important programme de renforcement des capacités. La deuxième assemblée ordinaire de l'Union africaine, qui s'est tenue à Maputo en juillet 2003, la session spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) réunie à Maputo en juin 2003, la Conférence des partenaires sur l'Initiative environnementale du NEPAD, qui a examiné la mise en œuvre du plan d'action, tenue à Algiers en décembre 2003, la dixième session ordinaire de la CMAE tenue à Syrte en juin 2004 et sa onzième session ordinaire, à Brazzaville en mai 2006, ont reconnu à l'unanimité que le développement des capacités institutionnelles et humaines est essentiel pour garantir la réussite de la mise en œuvre du plan d'action. Les participants à toutes ces réunions avaient demandé la réalisation en priorité d'un programme de renforcement des capacités pour la mise en œuvre le plan d'action. A cet effet, un certain nombre d'activités ont été entreprises depuis la dixième session de la CMAE. Le segment ministériel examinera ce programme sur la base des informations fournies par le secrétariat et figurant dans les plans d'action sous-régionaux en faveur de l'environnement des pays d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale, d'Afrique du Nord, d'Afrique australe et d'Afrique de l'Ouest ainsi que sur la base du rapport du groupe d'experts (document UNEP/AMCEN/12/3).

C. Dégradation des sols et désertification

15. En Afrique, la désertification a un impact particulièrement grave et généralisé. Elle constitue une menace pour des millions de personnes et touche sérieusement plus de 39 % de la superficie totale du continent. La mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, a pour but de traiter les problèmes de désertification sous l'angle du développement durable. La réalisation des objectifs de la Convention reste l'une des principales priorités environnementales de l'Afrique. A cet égard, l'objectif principal du plan d'action pour lutter contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification (domaine programmatique 1) – apporter un plus large appui à la réalisation de l'objectif de la Convention consistant à lutter contre la désertification en Afrique tout en améliorant les moyens de subsistance et en contribuant à une meilleure sécurité alimentaire – sera revu dans le contexte de l'intensification de la dégradation des terres et de la désertification résultant des variations et des changements du climat. Le segment ministériel étudiera les initiatives nouvelles, notamment le partenariat TerrAfrica.

16. La Banque mondiale a lancé le programme TerrAfrica en 2004. Il s'agit d'un partenariat mondial conçu comme une plate-forme à partenaires multiples organisée autour des trois résultats du programme afin de permettre aux gouvernements africains et à leurs partenaires de renforcer l'intégration et le financement de méthodes réellement efficaces de gestion durable des terres instaurées par les pays. TerrAfrica sert à attirer l'attention, à faciliter le partage des savoirs et des meilleures pratiques, à galvaniser les activités de sensibilisation et à défendre l'augmentation de l'investissement à l'appui d'interventions de gestion durable des terres. TerrAfrica a un programme d'investissement stratégique qui sert d'instrument de financement de mesures visant à faire face à la dégradation des sols en Afrique sub-saharienne. Ce programme d'investissement stratégique est le résultat d'un effort collectif des partenaires de TerrAfrica pour améliorer la gestion durable des terres.

D. Milieu marin et des zones côtières

17. Les états côtiers auxquels s'applique la Convention pour la coopération en matière de protection et de développement du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique centrale et occidentale (Convention d'Abidjan) et la Convention pour la protection, la gestion et le développement du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique orientale (Convention de Nairobi) ont ensemble une ligne côtière de plus de 12.000 kilomètres de long, qui s'étend de la Mauritanie à la Somalie en passant par l'Afrique du Sud. Les pays qui bordent les grands écosystèmes marins des Canaries et de Benguela dans les parties septentrionales et australes des pays Parties à la Convention d'Abidjan (depuis la Mauritanie jusqu'à l'Afrique du Sud) sont essentiellement désertiques avec une zone intermédiaire tropicale humide centrée sur le Golfe de Guinée à l'Ouest. Les pays Parties à la Convention de Nairobi (qui s'étendent de la Somalie à l'Afrique du Sud, y compris les états insulaires) partagent la ride d'Agulhas, le plateau des Mascareignes (pour les îles) et les grands écosystèmes marins du courant de Somalie qui subissent l'influence des moussons du sud et du nord.

18. Les écosystèmes côtiers couverts par les Conventions de Nairobi et d'Abidjan comprennent des barrières, des lagons, des deltas, des terres humides, des mangroves, des récifs coralliens et des

prairies de zostères. Les ressources les plus importantes du point de vue économique sont les produits de la pêche, le pétrole et le gaz et autres minéraux, notamment le sable, la pierre à chaux et les diamants. Le tourisme contribue également fortement à l'économie de la région. Les zones côtières sont celles où la densité de la population est la plus forte et ce sont les parties industrialisées de la plupart des états côtiers de la région régis par les conventions, 50 % environ de la population résidant dans un rayon de 100 kilomètres de la côte. Les zones côtières accueillent également les principaux centres d'importation et d'exportation et elles approvisionnent en denrées alimentaires les pays enclavés d'Afrique.

19. Le tourisme est un secteur en pleine expansion. Le tourisme côtier rapporte beaucoup de devises étrangères à des pays comme la Gambie, le Kenya, Maurice, la Namibie, le Sénégal et la République-Unie de Tanzanie. Aux Seychelles, le tourisme représente 18,5 % du produit intérieur brut (PIB) et plus de 70 % des recettes de devises étrangères. En Afrique du Sud, le tourisme génère plus de 1,2 milliard de dollars par an, avec plus de 20 millions de visiteurs internationaux et nationaux dans les régions côtières chaque année.

20. La région est confrontée à de nombreux problèmes dus aux pratiques existantes d'exploitation qui menacent les ressources naturelles. L'insuffisance de la réglementation, des contingents inadéquats, la récolte sélective des espèces préférées, l'emploi d'engins inadaptés et la pêche d'alevins et de femelles reproductrices sont les premiers responsables de la surexploitation des stocks halieutiques. Les taux élevés de l'exploitation minière dans la région sont la cause de la dégradation très étendue des zones côtières avec les conséquences que cela entraîne pour les ressources vivantes. La pollution, les changements et la modification des côtes, le stress imposé aux écosystèmes, le risque de pénurie d'eau, les espèces aquatiques envahissantes, les pratiques de pêche, la dégradation de la biodiversité et de la qualité de l'eau, l'urbanisation et la croissance démographique, les problèmes généraux des changements climatiques et la hausse du niveau de la mer sont parmi les problèmes et les menaces principales qui pèsent sur les ressources côtières, marines et d'eau douce en Afrique. Dans certains des petits états insulaires de l'Afrique, la situation, qui dépend largement du développement et de l'utilisation des zones côtières, est particulièrement préoccupante.

E. Forêts et biodiversité

1. Forêts

21. En Afrique, les forêts couvrent 520 millions d'hectares et représentent plus de 17 % du total mondial. Elles jouent un rôle économique important dans beaucoup de pays d'Afrique. Les forêts africaines sont menacées par divers facteurs, notamment pratiques agricoles non viables, abattage commercial, augmentation du ramassage de bois de feu, régimes fonciers et forestiers inadéquats, systèmes agricoles inappropriés et urbanisation et industrialisation croissantes. Les sécheresses et les conflits armés contribuent également de façon importante à la dégradation des forêts.

22. Au cours des années 1980, l'Afrique a perdu environ 47 millions d'hectares de forêt. Vers 1995, elle en avait encore perdu 19 millions de plus. Dans la plupart des pays africains, la demande de produits tirés du bois a augmenté, en particulier celle de bois de feu et de charbon de bois, avec pour résultat que la consommation de produits forestiers a presque doublé pendant la période 1970–1994. Au moins 90 % des Africains dépendent du bois de feu et autre biomasse pour satisfaire leurs besoins énergétiques. Plus récemment, de nouvelles mesures de réforme économique ont supprimé les subventions aux énergies alternatives, ce qui a encore accru la demande de bois de feu et autre biomasse. Selon les projections récentes, la consommation de bois de feu et de charbon de bois devrait augmenter de 5 % d'ici à 2010.

23. En adoptant le cadre d'un plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative environnementale du NEPAD à la neuvième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, les ministres ont décidé de faire des forêts une question transfrontière distincte à examiner de façon plus approfondie. Il est généralement admis que les forêts africaines sont sur le déclin. Des mesures devraient donc être prises d'urgence pour que le secteur forestier puisse continuer à remplir sa fonction importante de soutien des communautés tributaires de la forêt et à contribuer aux économies nationales et, par là, à l'allègement de la pauvreté.

24. Le développement de la gestion durable des forêts en Afrique exige le maintien à long terme de leur fonction environnementale, sanitaire et écologique afin de fournir les services d'importance vitale des écosystèmes dont dépendent des millions d'Africains. La valeur des services de ces écosystèmes, tout comme celle des ressources en bois d'œuvre, doit être pleinement prise en compte dans l'élaboration des politiques forestières africaines et dans les processus décisionnels.

25. Les zones protégées ont été un moyen efficace de conservation de la biodiversité de l'Afrique. La création de zones protégées en Afrique a commencé à l'époque coloniale et elle s'est poursuivie après l'indépendance. Aujourd'hui, l'Afrique a plus de 1.200 parcs nationaux, des réserves de faune sauvage et d'autres catégories de zones protégées qui couvrent plus de 2 millions de kilomètres carrés ou 9 % de la superficie terrestre totale du continent. La disparité entre la biodiversité de l'Afrique et les ressources dont elle dispose pour la gérer est, cependant, plus grande que partout ailleurs dans le monde, comme le sont les menaces qui pèsent sur elle. Il est difficile pour la plupart des gouvernements africains qui luttent pour faire face aux problèmes immédiats de santé, d'éducation, de pauvreté et qui ont parfois de gros soucis sécuritaires, de justifier le financement à long terme de zones protégées. En juillet 2003, les chefs d'Etat africains se sont réunis à Maputo et ils ont adopté l'Initiative africaine pour les zones protégées dans le cadre du plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD. Bien que les dirigeants politiques africains soient aujourd'hui de plus en plus conscients que, pour atteindre leurs objectifs de développement, il est fondamental d'établir un lien entre la conservation de la biodiversité et la réduction de la pauvreté, la région reste confrontée aux problèmes de budgets en baisse et de manque de personnels. Il s'ensuit que beaucoup de zones protégées souffrent, aujourd'hui, d'un manque de ressources financières et d'une mauvaise gestion et que la biodiversité qu'elles contiennent est de plus en plus menacée.

26. La biodiversité de l'Afrique, notamment ses ressources génétiques, est un atout précieux, bien que largement mal apprécié et, si elle était bien administrée, elle pourrait contribuer de façon importante aux économies locales et nationales et au développement durable. Le NEPAD par exemple fait référence au rôle que les ressources génétiques ont joué et continueront à jouer dans les vies des populations africaines en raison de leur valeur alimentaire et médicinale. Les communautés et les économies en développement de l'Afrique pourraient tirer de grands avantages de la recherche, au niveau mondial, de nouvelles sources de produits alimentaires, de médicaments, de fibres et autres ressources. Cependant, la majorité des pays africains n'ont pas les cadres juridiques et réglementaires appropriés pour gérer les ressources génétiques et, par voie de conséquence, les intérêts de ces pays restent ouverts à la possibilité d'une exploitation inéquitable.

27. Pour relever ces défis, il est urgent de renforcer les capacités humaines, institutionnelles et financières pour améliorer la gestion des zones protégées en Afrique, rationaliser les systèmes de zones protégées et développer les capacités réglementaires et institutionnelles de gestion de l'accès à la biodiversité et aux ressources génétiques en particulier.

2. Biodiversité

28. L'Afrique a un important patrimoine de biodiversité qui en fait sa richesse naturelle sur laquelle reposent ses systèmes sociaux et économiques. Ce continent détient actuellement six des 25 points chauds de la biodiversité du monde, notamment celui de la Guinée, qui occupe la première place pour la diversité des mammifères et abrite la moitié des espèces de mammifères connues en Afrique. Ces ressources ont également une importance générale au niveau climatique mondial et pour le développement des activités agricoles ou industrielles. La région a plus de 50.000 variétés végétales connues, 1.500 espèces d'oiseaux et 1.000 de mammifères. La diversité biologique que l'on trouve dans une région ou un pays varie en fonction de sa superficie, des conditions climatiques locales, de la topographie, de la végétation et des types de sol. Ainsi, on estime que l'Afrique du Sud compte quelques 20.000 variétés végétales, le Kenya au moins 8.000 et le Cameroun plus de 15.000. D'autres pays africains, comme Madagascar et la République démocratique du Congo, sont connus pour la rareté internationalement reconnue de leurs variétés végétales et de leurs espèces animales.

29. Une proportion importante de ces ressources en biodiversité est en danger ou menacée d'extinction. Les plus grands risques pour les réserves de biodiversité de l'Afrique sont la perte de l'habitat naturel, la disparition d'espèces et de sous-espèces, les invasions d'espèces exotiques, la sur-exploitation des ressources naturelles et le fait que les savoirs et les droits de propriété des populations autochtones ne sont pas suffisamment reconnus. L'abattage représente 79 % des pertes de forêt en Afrique alors que l'agriculture et le développement de l'énergie et de l'infrastructure en sont responsables pour 17 et 12 % respectivement. La disparition des espèces signifie une perte de possibilités économiques maintenant et pour l'avenir.

30. Les terres humides couvrent environ 1 % de la superficie totale de l'Afrique et on en trouve dans presque tous les pays. Les terres humides africaines ont aussi une diversité biologique très riche avec de nombreuses variétés végétales rares et à l'état endémique. Elles sont au nombre des écosystèmes biologiquement les plus productifs du continent et offrent un habitat saisonnier important aux espèces d'oiseaux migrateurs. Le lac Malawi, le troisième en importance en Afrique après le lac

Victoria et le lac Tanganyika, contient le plus grand nombre d'espèces de poissons que l'on puisse trouver dans un seul lac dans le monde, avec près de 500 espèces appartenant à 10 familles différentes. La diversité de la faune et de la flore des terres humides en Afrique est immense et dans bien des endroits inconnue, avec beaucoup d'espèces rares et endémiques. Malgré leur valeur élevée et leur contribution aux systèmes de soutien des moyens de subsistance, les terres humides sont confrontées en Afrique au risque de dessèchement provoqué par la sécheresse suite aux changements climatiques dus à des causes naturelles et provoqués par l'homme.

31. La ligne côtière africaine est étendue et comprend une grande variété d'habitats. La diversité des espèces de poissons est très riche et plus de 4.000 ont été recensées. La contribution des écosystèmes marin et côtier aux économies des pays africains est importante. Selon les estimations, plus de 40 % de la population de l'Afrique tirent leurs moyens de subsistance de ces écosystèmes et ce pourcentage continuera à augmenter avec les schémas migratoires et démographiques actuels. Les écosystèmes sont soumis à un stress de plus en plus fort sous la pression d'un large éventail de facteurs anthropogéniques et la lutte contre la pauvreté ne laisse bien souvent pas d'autres choix qu'une surexploitation constante des ressources. La biodiversité soutient les fonctions des écosystèmes essentielles à la vie sur la terre. Elle joue un rôle capital dans le développement durable global et l'élimination de la pauvreté et elle est indispensable à notre planète, au bien-être de l'homme, à ses moyens de subsistance et à l'intégrité culturelle des peuples. Il est donc d'importance vitale de réduire de façon importante les taux sans précédents de perte de biodiversité résultant des activités humaines.

3. Changements climatiques

32. Le quatrième rapport de la série du PNUE sur l'Avenir de l'environnement mondial, *GEO-4*, déclarait catégoriquement qu'il existe des preuves d'un changement de l'environnement sans précédent aux niveaux mondial et régional. La surface de la terre se réchauffe. Les observations relatives à la hausse des températures moyennes de l'air et des océans, la propagation des maladies transmises par des vecteurs aquatiques, la fonte généralisée des neiges et des glaciers et la montée du niveau moyen de la mer dans le monde en sont les preuves incontestables. Les modifications intervenues dans la disponibilité de l'eau, la dégradation des sols, la sécurité alimentaire et la perte de la biodiversité sont au nombre des autres facteurs principaux. L'augmentation prévue de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur, des tempêtes, des inondations et des sécheresses aurait des conséquences dramatiques pour des millions de personnes. Les changements climatiques risquent d'exacerber encore la perte de la biodiversité et la dégradation des terres, des sols, des forêts, des eaux douces et des océans. Selon les prévisions inquiétantes du rapport *GEO-4*, les systèmes biophysiques et sociaux peuvent atteindre des points de non retour, au-delà desquels les changements sont brutaux, s'accroissent ou sont potentiellement irréversibles.

33. Une adaptation aux changements climatiques s'impose, même si des mesures d'atténuation importantes de leurs effets sont rapidement mises en œuvre. L'éventail des possibilités d'adaptation dont disposent les sociétés humaines est très large et va de moyens purement technologiques (digues par exemple) à des pratiques de gestion (comme des pratiques agricoles modifiées) et à des politiques (par exemple réglementation de la planification), en passant par des changements de comportement (tels qu'aliments modifiés et choix des loisirs). Il y a, cependant, des obstacles considérables à l'adaptation. Pour les pays en développement, la disponibilité de ressources et le renforcement des capacités d'adaptation sont particulièrement importants. L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements peuvent être intégrées dans les politiques de développement en recherchant des solutions novatrices et nouvelles qui offriront des opportunités et des emplois nouveaux. L'utilisation des instruments de politique économique et les investissements des secteurs public et privé dans les nouvelles technologies, les sources d'énergie propre et renouvelable, l'efficacité énergétique, l'énergie nucléaire et la séquestration du carbone sont quelques-unes des nombreuses options utilisées (voir rapport *GEO-4* 2007).

34. L'Afrique est confrontée à trois problèmes principaux concernant l'atmosphère, les variations du climat, les changements climatiques et la qualité de l'air. La contribution du continent à l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre dans le monde reste relativement négligeable. Selon les estimations, la contribution de la région ne représente que 3 % du total mondial des émissions de dioxyde de carbone. Néanmoins, l'Afrique est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques à cause de facteurs tels que la pauvreté généralisée, les sécheresses récurrentes, la distribution inéquitable des terres et une trop forte dépendance de la culture sous pluie. Bien que la région ait acquis une certaine expérience pour s'adapter aux variations du climat et aux catastrophes naturelles, il ressort encore des prévisions relatives au rythme des changements climatiques que le

temps dont disposent les systèmes sociaux et économiques existants, en particulier dans les pays africains, pour s'adapter serait insuffisant par rapport à ce qu'il leur faudrait.

35. Afin de résoudre efficacement les problèmes que posent aux gouvernements africains les effets défavorables des changements climatiques et des variations de climat pour le développement national, il est de plus en plus indispensable de lancer des initiatives de renforcement des capacités humaines, institutionnelles et au niveau des systèmes, parallèlement à la fourniture d'une assistance technique et financière adéquate et prévisible afin d'aider les pays à mettre effectivement en œuvre des projets d'atténuation et d'adaptation conformes aux priorités nationales de développement durable.

4. Gestion rationnelle et utilisation durable des produits chimiques

36. Il est généralement admis que, malgré les nombreux avantages des produits chimiques, la pollution résultant de leur utilisation peut être particulièrement sérieuse étant donné la nature insidieuse de certains de ces polluants. Dès lors, il conviendrait, en Afrique, d'accorder la plus haute priorité à la question de la gestion rationnelle et de l'utilisation durable des produits chimiques. En raison de leur manque de connaissance des alternatives écologiquement viables et d'un bon contrôle de la qualité des produits agricoles, les cultivateurs africains ont largement utilisé des pesticides chimiques.

37. Plus de 11 millions de cas d'empoisonnement grave aux pesticides, y compris ceux n'ayant provoqué que des effets mineurs, se produisent annuellement en Afrique, ce qui pose un problème majeur de santé publique. Les produits chimiques tels que l'arsenic, le cadmium, le plomb, le mercure et l'acide sulfurique utilisés dans différents procédés industriels, notamment l'extraction minière, polluent l'eau et le sol et portent atteinte à la santé humaine. Les polluants organiques persistants, largement utilisés dans l'agriculture, la lutte contre les vecteurs des maladies et l'industrie et comme sous-produits résultant des procédés industriels et des combustions non contrôlées, constituent une menace sérieuse pour la santé humaine en raison de leurs effets sur le système endocrinien qui perturbent la fonction immunitaire, le système nerveux et certains aspects de la reproduction chez les humains et les espèces sauvages. Au moins 50.000 tonnes de pesticides périmés et des dizaines de milliers de tonnes de sols pollués se sont accumulés dans la plupart des pays africains pendant de longues périodes. Ces pesticides continuent à menacer sérieusement la santé des populations rurales et urbaines et ils contribuent à la dégradation des terres et des eaux.

5. Evaluation environnementale, alerte rapide et sécurité environnementale

38. Le premier rapport de la série sur l'Avenir de l'environnement en Afrique (*AEO-1*) a été lancé pendant la neuvième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement qui s'est tenue à Kampala en juillet 2002. Étant donné son utilité, la Conférence a demandé une publication de suivi. Le deuxième rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique – *AEO-2* – a été lancé à l'occasion de la onzième session de la CMAE qui s'est tenue à Brazzaville en mai 2006. Au cours de celle-ci, la Conférence a prié le PNUE de l'aider à préparer un troisième rapport. La publication *Avenir de l'environnement en Afrique* intègre le Réseau africain d'information sur l'environnement et les activités d'alerte rapide, en particulier dans la région des Grands Lacs.

39. Le rapport *AEO-1* était axé sur les possibilités qu'offre l'environnement pour le développement durable en Afrique. Son idée maîtresse repose sur les objectifs environnementaux et les domaines programmatiques du NEPAD. « L'environnement pour le développement » est le thème sous-jacent du rapport *AEO-2* et il met mieux en évidence le fait que les ressources environnementales de l'Afrique sont un atout pour le développement du continent.

40. Le rapport met en lumière les possibilités qu'offre la base des ressources naturelles de la région pour appuyer le programme de développement du NEPAD et atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire. Il met également en exergue certains des défis émergents dans la région qui peuvent exiger des politiques novatrices de la part des gouvernements africains. Les cultures génétiquement modifiées, les stocks de produits chimiques et les espèces étrangères envahissantes sont au nombre des problèmes émergents abordés dans le rapport qui examine également la façon dont l'environnement pourrait contribuer à la coopération régionale. Des gouvernements et d'autres parties prenantes ont contribué à mettre en lumière ces questions et le Comité technique inter-institutions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a donné des conseils appréciables en matière de politiques pendant la préparation du rapport.

41. En partenariat avec un certain nombre d'autres organisations, le PNUE a produit une publication importante consacrée aux changements de l'environnement dans tous les pays africains – *Afrique : Atlas de notre environnement en évolution* – avec un rapport sur les progrès réalisés par les

pays pour atteindre l'objectif 7 du développement pour le Millénaire. Cette publication, qui donne une description visuelle des changements dramatiques auxquels sont confrontés les paysages de l'Afrique, sera lancée à la douzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.

42. A sa onzième session, la Conférence ministérielle a prié le Directeur exécutif du PNUE de continuer à mobiliser un appui financier pour renforcer les capacités dans le cadre du rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique et du Réseau africain d'information sur l'environnement et de soutenir la production du troisième rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique – *AEO-3* – comme l'un des principaux éléments de son programme de travail. A cette fin, une réunion de lancement du rapport *AEO-3* s'est tenue au Caire, les 1er et 2 août 2007. Il s'agissait d'une réunion d'importance visant à définir le thème principal du rapport en tenant compte du débat actuel sur l'environnement et le développement en Afrique et d'autres processus au niveau mondial.

6. Education et formation dans le domaine de l'environnement

43. En général, les pays africains sont tributaires de leurs ressources naturelles pour leur développement économique et social. Toutefois, un grand nombre de ces ressources continuent à se dégrader et à être exploitées à un rythme insoutenable, ce qui a donné lieu à des problèmes environnementaux. Les ressources naturelles de l'Afrique sont nombreuses, notamment minéraux, terre, diversité biologique, flore et faune sauvages, forêts, ressources halieutiques et eau. Elle a les plus grandes forêts pluviales tropicales et le deuxième lac d'eau douce le plus grand du monde. La région offre un potentiel important pour le développement humain, social et économique.

44. Et pourtant l'Afrique est confrontée à des problèmes toujours plus importants comme cela est brièvement exposé au paragraphe 1 du présent document. Comme nous l'avons dit précédemment, ces problèmes sont notamment, mais pas exclusivement, les suivants : forte dégradation des terres et désertification, variations et changements climatiques, perte de biodiversité, déforestation et perte de terres arables et de pâturages, baisse de la productivité des sols, espèces étrangères envahissantes, pollution et épuisement des ressources en eau douce et détérioration de la qualité de l'air. Ces problèmes ont de fortes incidences sur la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles, la santé humaine et les efforts déployés pour éliminer la pauvreté.

45. Il est généralement admis que l'éducation et la formation dans le domaine de l'environnement sont l'une des solutions les plus efficaces à long terme. Les programmes d'éducation et de formation devraient permettre de développer des attitudes positives et de susciter des mesures appropriées pour remédier à la dégradation de l'environnement. Différentes stratégies d'éducation et de formation dans le domaine de l'environnement sont connues et certaines des plus appropriées continueront à être utilisées.

7. Evaluation de l'impact sur l'environnement

46. Le plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD préconise d'inclure une évaluation environnementale dans les projets d'investissement et d'infrastructure pour le développement durable de façon à assurer l'intégration de la croissance économique, du développement social et de la protection de l'environnement. Le plan d'action insiste donc sur le fait que des évaluations de l'impact environnemental doivent être effectuées pour tous les projets d'infrastructure.

47. Cette position est conforme à l'appel lancé par la Conférence ministérielle africaine pour l'environnement à la communauté des donateurs en 1995 d'aider l'Afrique à développer sa capacité d'évaluation de l'impact environnemental. Malgré certains succès, il est urgent de renforcer les efforts déployés jusqu'à présent, la capacité d'évaluation de l'impact environnemental du point de vue administration et performance restant encore faible dans de nombreux pays africains. Les activités proposées au niveau du continent seront intégrées dans le programme de travail.

8. Modes de consommation et de production durables

48. Le développement du Cadre décennal de Programmes sur la consommation et la production durables (Processus de Marrakech) est l'une des recommandations fondamentales figurant dans le Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002 (Plan d'application de Johannesburg). En outre, il fait partie intégrante du plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD. Dans ce contexte, le PNUE a collaboré étroitement avec la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et d'autres partenaires pour mettre au point le Programme-cadre décennal pour l'Afrique sur la consommation et la production durables. Le programme-cadre régional a été élaboré par trois réunions techniques d'experts et il a été

approuvé par la CMAE à la deuxième Conférence des Partenaires qui s'est tenue à Dakar en mars 2005. Le résultat final de ces réunions a ensuite été soumis à la deuxième réunion internationale d'experts sur la consommation et la production durables dans le cadre du processus de Marrakech, qui a eu lieu à San José, Costa Rica, et au cours de laquelle le groupe spécial sur la collaboration avec l'Afrique a été lancé par l'Allemagne.

49. Le Programme-cadre décennal pour l'Afrique met en évidence l'importance de liens entre la promotion de la consommation et de la production durables et les problèmes que pose la nécessité de satisfaire les besoins élémentaires et de fournir des moyens de subsistance durables qui sont de la plus haute importance pour l'Afrique. Les quatre domaines thématiques du programme-cadre sont l'énergie, l'eau et l'assainissement, l'habitat et le développement urbain et les industries fondées sur des ressources renouvelables et les principales activités à réaliser en priorité dans le cadre de chacun ont été définies. Le programme a recommandé le lancement d'un projet pilote sur la gestion des déchets de matières plastiques, une formation au niveau régional sur l'évaluation du cycle de vie et un programme pilote de renforcement des capacités sur la consommation et la production durables dans la région du lac Victoria.

9. Gestion intégrée de l'environnement

50. Les ressources naturelles de l'Afrique, comme celles des autres continents, traversent continuellement les frontières nationales. De ce fait, pour pouvoir les gérer durablement, une politique et des mesures transfrontières coordonnées conformes aux accords existants entre les pays concernés sont indispensables. La collaboration transfrontière sur l'utilisation, la conservation et la gestion durables des ressources naturelles peut offrir, à la fois pour l'économie et la conservation, des avantages supérieurs à ceux que pourraient obtenir individuellement les pays. Une approche transfrontière à l'utilisation et à la conservation durables des ressources naturelles dans le cadre du plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD devrait être considérée comme un complément et un prolongement des initiatives nationales existantes et s'appuyer sur celles-ci lorsque cela est possible. Cette section du programme de travail sera limitée à un bassin hydrographique intégré pour un système transfrontière unique et aux terres humides.

51. En Afrique, les terres humides assurent les moyens de subsistance des populations rurales sur de vastes étendues du continent. Elles ont pour fonction de maintenir la nappe phréatique en facilitant le mouvement de grands volumes d'eau dans les couches aquifères souterraines, ce qui permet de la reconstituer. Elles préviennent également les inondations et l'érosion en ralentissant le ruissellement des eaux de surface et en réduisant les débordements sur les berges en aval, freinant ainsi l'érosion due aux inondations. Elles jouent un rôle important dans la protection contre les tempêtes, pour la purification de l'eau, la stabilisation des micro-climats et en offrant un habitat à des espèces, des mangroves et d'autres produits du bois ramassés pour servir de bois de feu, de bois d'œuvre et à des fins médicinales. Elles sont extrêmement importantes pour les économies locales et pour de nombreuses communautés dont la seule source de protéine animale est le poisson. Dans toute l'Afrique, les herbes et les roseaux des terres humides servent à fabriquer des nattes, des paniers et des toitures. La fourniture d'autres éléments essentiels à la vie tels que pâturages pour le bétail, en particulier pendant la saison sèche, et sources d'eau propre et sûre pour la consommation humaine, l'agriculture et l'industrie sont également au nombre des services rendus par les terres humides.

52. Malgré leur importance économique, sociale et écologique, les terres humides d'Afrique continuent à se dégrader de plus en plus. Pour faire face à ce problème, un certain nombre de pays africains ont adhéré à la Convention sur les terres humides d'importance internationale, en particulier comme habitats de la sauvagine (Convention de Ramsar) qui a principalement pour objectif de mettre fin à la perte de terres humides, de promouvoir leur utilisation judicieuse et de protéger spécialement les terres humides classées. A sa huitième réunion, la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar a décidé de soutenir le programme du NEPAD pour la conservation des terres humides en Afrique. Dans l'optique de ce programme, les pays et les peuples africains devraient avoir des terres humides et des bassins hydrographiques sains et productifs en mesure de répondre aux besoins fondamentaux de l'homme, notamment en ce qui concerne la propreté de l'eau, un assainissement approprié, la sécurité alimentaire et le développement économique.

53. Alors que l'Afrique n'utilise que 4 % environ de ses ressources en eau douce renouvelables, l'eau devient l'un des problèmes de ressources naturelles les plus importants. L'Afrique a des ressources en eau douce abondantes avec ses grands bassins fluviaux. Le continent a plus de 50 bassins fluviaux internationaux importants, plus que tout autre continent. L'un de ces bassins fluviaux est celui du Congo qui, avec ses affluents, vient en deuxième place au niveau mondial après celui de l'Amazone.

L'Afrique abrite également le deuxième lac d'eau douce le plus grand du monde, le lac Victoria. La totalité du territoire de 14 pays africains s'inscrit dans des bassins fluviaux internationaux. Le continent a plus de 160 lacs ayant une superficie supérieure à 10 km². La plupart des lacs sont situés autour de la région équatoriale et des hauts plateaux sub-humides d'Afrique orientale dans la vallée du Rift. Il y a 83 bassins fluviaux et de lacs en Afrique : 11 en Afrique du Nord, 29 en Afrique de l'Ouest, 8 en Afrique centrale, 20 en Afrique de l'Est et 15 en Afrique australe.

54. Au moins 14 pays africains subissent le stress hydrique ou une pénurie d'eau, ceux de l'Afrique du Nord étant les plus durement touchés. Onze autres pays appartiendront à cette catégorie dans les 25 années à venir, ce qui portera leur nombre à plus de la moitié de tous les pays africains. Selon les estimations, d'ici à 2025, plus de 230 millions de personnes (16 % de la population de l'Afrique) vivront dans des pays frappés par une pénurie d'eau et plus de 460 millions (32 % de la population de l'Afrique) dans des pays soumis à un stress hydrique. Le lac Tchad par exemple risque de s'assécher si aucune mesure n'est prise pour le protéger. En Afrique, deux pays ou plus se partagent environ 50 fleuves. L'accès à l'eau de ces fleuves partagés peut devenir une source de tension politique si l'on ne se préoccupe pas du problème. De plus, la qualité de l'eau baisse à un rythme alarmant en raison de la pollution industrielle et du traitement inadéquat de l'eau, ce qui cause des problèmes de santé importants et persistants. La quantité et la qualité de l'eau sont vraiment parmi les problèmes environnementaux les plus pressants de l'Afrique.

55. Utilisées de façon viable, les ressources en eau douce de l'Afrique peuvent constituer des biens économiques et sociaux essentiels. En 2000, le Forum mondial de l'eau a adopté la Vision de l'eau pour l'Afrique en 2025 qui fixe les objectifs en matière de gestion de l'eau (décrits dans le rapport AEO-2). L'approvisionnement en eau potable et l'assainissement approprié sont les éléments les plus essentiels pour une vie saine et prospère. En 2002, le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies a reconnu que l'eau est un droit humain. L'énergie hydraulique est un moyen d'obtenir de l'eau douce encore trop peu exploité. Actuellement, moins de 5 % de ce potentiel est utilisé. Le fleuve Congo représente près de 30 % des réserves en eau de l'Afrique et il a le plus grand potentiel en énergie hydraulique du monde – en grande partie inutilisée. Selon les estimations faites en 2000 par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, ce fleuve pourrait produire 40.000 mégawatts, ce qui serait suffisant pour satisfaire les besoins en énergie de toute l'Afrique et il en resterait encore assez pour l'exportation.

10. Programme relatif à la pauvreté et à l'environnement

56. Les liens existants entre la pauvreté et l'environnement sont bien exposés dans le plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD qui reconnaît notamment que l'accroissement de la pauvreté est lié à la dégradation de l'environnement et à la perte croissante des ressources naturelles de la région. Les problèmes interdépendants de la dégradation de l'environnement et de la réduction de la pauvreté sont donc considérés comme un sujet intersectoriel. Il est largement admis en Afrique que la dégradation de l'environnement sape les efforts de lutte contre la pauvreté, la croissance économique et le développement durable. Dans l'élaboration du programme de travail, l'accent est toujours mis sur les recommandations politiques spécifiques faites aux gouvernements africains d'intégrer des considérations environnementales dans leurs politiques nationales, en particulier dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté.

11. Espèces étrangères envahissantes

57. L'impact des espèces étrangères envahissantes est maintenant une source de préoccupation politique et publique majeure dans de nombreux pays africains. En Afrique de l'Est, l'invasion de la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) dans le lac Victoria a eu des conséquences environnementales, économiques et sociales considérables. Cette invasion a eu des effets tels que l'obstruction des zones de frai et de reproduction des poissons, l'inaccessibilité des sites de débarquement des prises, la désorganisation des voies d'approvisionnement, la diminution de la qualité des prises, la décomposition organique massive des mauvaises herbes et l'obstruction des prises d'eau. En Afrique du Sud, on estime que 7 % de l'eau de ruissellement est absorbée par des plantes étrangères envahissantes, et ce chiffre ne fait qu'augmenter.

58. En Afrique, les espèces étrangères envahissantes ont également des répercussions sur la foresterie, l'horticulture, le commerce, les industries du tourisme et d'autres secteurs de l'économie. Le contrôle et la gestion des incidences de ces espèces sont donc des aspects importants dont il faut tenir compte pour assurer la reprise économique et le développement de l'Afrique.

59. Les espèces étrangères envahissantes contribuent à la pauvreté et elles sont l'une des principales causes de la disparition des espèces et du déclin des écosystèmes, ce qui constitue une menace pour le développement durable. La prévention, le contrôle et la gestion des espèces étrangères envahissantes contribueront très largement à la reprise économique et au développement de l'Afrique. Le programme relatif à la prévention, au contrôle et à la gestion de ces espèces a pour objectif de réduire au minimum leurs effets sur les populations, les économies et les systèmes écologiques du continent. Des efforts supplémentaires seront faits pour favoriser les partenariats afin de trouver une solution au problème des espèces étrangères envahissantes en Afrique. Il existe un certain nombre d'instruments sous-régionaux et régionaux qui peuvent être utilisés pour réguler l'introduction et l'utilisation de ces espèces. Ainsi, le Traité portant création de la Communauté de l'Afrique de l'Est, le Traité de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe et le Traité portant création du Marché commun de l'Afrique orientale et australe prévoient des mesures pour réguler ou contrôler l'introduction d'espèces exotiques, en particulier celles qui sont envahissantes.

12. Petits états insulaires en développement

60. Les petits états insulaires en développement sont un cas spécial à la fois pour l'environnement et pour le développement. Bien qu'ils continuent à occuper la première place sur la voie du développement durable, ils sont de plus en plus limités par l'interaction de facteurs défavorables clairement mis en lumière dans l'Action 21, dans le Programme d'action pour le développement durable des petits états insulaires en développement adopté par la Conférence mondiale sur le développement durable des petits états insulaires en développement qui s'est tenue à la Barbade en 1994, dans les décisions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 1999 et dans le Plan d'application de Johannesburg, adopté au Sommet mondial sur le développement durable en septembre 2002. Les petits états insulaires en développement comprennent les pays côtiers de faible altitude qui partagent des problèmes de développement durable similaires, notamment populations peu nombreuses, manque de ressources, éloignement, exposition aux catastrophes naturelles, trop grande dépendance du commerce international et vulnérabilité aux événements mondiaux. De plus, ils souffrent du manque d'économies d'échelle, des coûts élevés du transport et des communications et d'une administration et d'une infrastructure publiques coûteuses.

61. Du 10 au 14 janvier 2005, la communauté internationale s'est réunie à Port Louis, Maurice, pour examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits états insulaires en développement. A cette réunion, les Ministres ont adopté à l'unanimité la Stratégie de Maurice pour la mise en œuvre encore plus poussée du Programme d'action pour le développement durable des petits états insulaires en développement et la Déclaration de Maurice.

62. Les petits états insulaires en développement de l'Afrique ont leurs points faibles et leurs caractéristiques propres et ils sont confrontés à des difficultés sérieuses et complexes dans leur quête d'un développement écologiquement durable. Compte tenu de leurs écosystèmes particuliers et fragiles, le chapitre VII du Plan d'application de Johannesburg, demande que des mesures soient prises pour promouvoir le développement durable des petits états insulaires en développement. Ceux-ci sont caractérisés par un fort degré d'endémicité et des niveaux de biodiversité élevés. Toutefois, certaines de ces espèces endémiques sont fortement exposées à un risque d'extinction et doivent être protégées. En outre, les ressources biologiques dont dépendent les petits états insulaires en développement sont menacées par l'exploitation à grande échelle des ressources vivantes marines et terrestres. En raison de leur superficie réduite, de leur isolement et de la fragilité de leurs écosystèmes, leur diversité biologique est parmi les plus menacées du monde. Ceci signifie que, dans leur quête du développement, ils doivent accorder une attention particulière à la protection de l'environnement et aux moyens de subsistance de leurs populations. Les changements climatiques, le caractère variable du climat et l'élévation du niveau de la mer sont sources de grandes préoccupations pour les petits états insulaires en développement : en conséquence, le plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD traite principalement des problèmes des petits états insulaires en développement de l'Afrique, d'une manière générale dans le domaine programmatique 4, relatifs à la conservation et à l'utilisation durable des ressources marines, côtières et d'eau douce.

63. Cette section du programme de travail sera mise en œuvre principalement dans le cadre d'activités entreprises en rapport avec les conventions d'Abidjan et de Nairobi

Annexe I

Projet de programme de travail indicatif de la CMAE pour l'exercice biennal 2009–2010

N.B : Les activités spécifiques ne sont indiquées que lorsqu'elles ont été négociées par les parties prenantes.

Eléments du programme et estimations générales des coûts	Principaux objectifs et éléments clés	Activités spécifiques
<p>1 a) Rôle de la CMAE dans la mise en œuvre du plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD</p> <p>1 b) Droit de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la capacité de la CMAE à superviser la mise en œuvre du plan d'action • Renforcer les liens existant entre la CMAE, le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), l'Union africaine, le NEPAD et le PNUE • Faciliter la réalisation des projets prioritaires sélectionnés dans le cadre de l'Initiative environnementale du NEPAD et celle de ceux identifiés dans le contexte du Plan stratégique de Bali • Préparer les Etats membres de la CMAE pour les sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil d'administration du PNUE • Préparer les Etats membres de la CMAE pour les réunions des conférences des Parties, en particulier celles des conventions de Rio et des conventions portant sur les produits chimiques • Renforcer la capacité de l'Afrique en matière d'élaboration, d'amélioration et de mise en œuvre de cadres juridiques pour l'environnement • Elaborer la législation sur l'environnement et les documents juridiques nécessaires • Renforcer les capacités en matière de respect et d'application du droit de l'environnement • Former et sensibiliser les magistrats des services judiciaires et autres services juridiques concernés en matière d'application du droit de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui au Bureau de la CMAE et aux groupes consultatifs sous-régionaux de ministres de l'environnement qui superviseront en général la mise en œuvre du plan d'action de l'Initiative environnementale • Maintenir des liens de communication avec le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD et le PNUE et établir des synergies entre eux • Lancer le processus de mise en œuvre de l'initiative environnementale du NEPAD et du Plan stratégique de Bali dans les pays • Tenir des réunions préparatoires pour permettre aux Etats membres de participer pleinement aux sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil d'administration du PNUE • Faciliter les réunions préparatoires de la CMAE avant les conférences des Parties aux conventions de Rio et aux conventions relatives aux produits chimiques • Compiler les instruments juridiques relatifs à l'environnement intéressant l'Afrique • Dresser une liste modèle de vérification ou élaborer des directives sur la législation nationale pour la mise en œuvre de groupes d'instruments juridiques • Entreprendre une étude analytique des coûts et avantages de l'application des instruments juridiques et de leur respect

Eléments du programme et estimations générales des coûts	Principaux objectifs et éléments clés	Activités spécifiques
		<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre des recherches sur les droits humains et la justice environnementale en Afrique • Former les juges et les magistrats aux problèmes environnementaux et à l'application du droit de l'environnement • Former des inspecteurs, des policiers et des avocats dans le domaine de l'environnement pour qu'ils appliquent et fassent respecter le droit de l'environnement • Former des fonctionnaires publics et des ONG à la négociation des instruments sur l'environnement • Former des rédacteurs juridiques pour rédiger des textes de droit de l'environnement • Sensibiliser les parlementaires au droit de l'environnement
2. Programme de renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à appuyer la mise en oeuvre du plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD • Soutenir la coopération entre l'Afrique et la Chine dans le domaine de la protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la mise en oeuvre du plan d'action de l'initiative environnementale du NEPAD • Faciliter la réalisation d'activités dans le cadre de la coopération entre l'Afrique et la Chine en matière de protection de l'environnement
3. Dégradation des sols et désertification	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en particulier son annexe relative à son application au niveau régional pour l'Afrique • Améliorer la mise en oeuvre de TerrAfrica et de son programme stratégique d'investissement pour la gestion durable des terres en Afrique • Appuyer et améliorer l'harmonisation du CAADP (<i>Programme global pour le développement de l'agriculture en Afrique</i>) et du plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la mise en oeuvre de plans d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification • Soutenir des mesures visant à mettre effectivement en oeuvre TerrAfrica et son Programme stratégique d'investissement • Appuyer le dialogue au sujet du CAADP, du Programme stratégique d'investissement de TerrAfrica et du plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD

Eléments du programme et estimations générales des coûts	Principaux objectifs et éléments clés	Activités spécifiques
4. Ecosystèmes marins et côtiers	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la mise en oeuvre des conventions d'Abidjan et de Nairobi dans quatre domaines principaux : évaluation, gestion, coordination et aspects juridiques, ainsi qu'au niveau de questions intersectorielles telles que diffusion et échange d'informations et de questions émergentes 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la mise en oeuvre du projet concernant des activités d'origine terrestre dans les domaines pertinents de la Convention de Nairobi Appliquer des mesures visant à renforcer la mise en oeuvre de la Convention d'Abidjan Renforcer davantage le mécanisme de coordination et l'examen juridique dans le cadre des conventions de Nairobi et d'Abidjan Poursuivre le développement d'un dossier régional sur l'établissement et la gestion de zones marines protégées
5. Forêts et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la mise en oeuvre des accords régionaux et sous-régionaux sur les forêts en Afrique Appuyer et améliorer la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique et de certaines des conventions connexes, en insistant plus particulièrement sur la mise en oeuvre de la composante régionale pour l'Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> Fournir un appui technique aux initiatives régionales et sous-régionales concernant les forêts Fournir un appui technique aux activités de renforcement des capacités Fournir un appui technique pour des questions concernant les zones protégées
6. Changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer et améliorer la mise en oeuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto 	<ul style="list-style-type: none"> Fournir un appui, entre autres, aux mesures prises pour mettre en oeuvre les aspects pertinents des résultats de la 13^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques et de la 3^{ème} réunion des Parties au Protocole de Kyoto
7. Gestion rationnelle et utilisation durable des produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la mise en oeuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) en Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les gouvernements à désigner des correspondants nationaux pour l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), à conclure des arrangements inter-ministériels ou inter-institutionnels pour superviser la mise en oeuvre de la SAICM au niveau national et élaborer des plans d'action nationaux pour la mise en oeuvre de l'Approche stratégique Encourager l'inclusion de considérations relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux dans les stratégies nationales de planification et

Eléments du programme et estimations générales des coûts	Principaux objectifs et éléments clés	Activités spécifiques
		<p>dans les programmes nationaux, selon le cas</p> <ul style="list-style-type: none"> Faciliter des approches régionales éventuelles à la mise en œuvre de l'Approche stratégique et encourager les organisations régionales et sous-régionales appropriées à y participer activement
<p>8. Evaluation intégrée de l'environnement, alerte rapide et sécurité environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> Avenir de l'environnement en Afrique (AEO) Réseau africain d'information sur l'environnement (AEIN) Renforcement des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer le troisième rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique (AEO-3) Améliorer le travail du Réseau africain d'information sur l'environnement (AEIN) afin de soutenir le processus d'établissement des rapports sur l'Avenir de l'environnement Renforcer la capacité d'évaluation intégrée et d'établissement de rapports aux niveaux national et sous-régional 	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la prise de mesures pour préparer le troisième rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique (AEO-3) Faciliter l'extension du Réseau africain d'information sur l'environnement (AEIN) à plus de pays d'Afrique et aux pays pilotes du Réseau et le renforcer Développer la capacité du réseau de parties prenantes professionnelles et des pouvoirs publics, des universités, des centres d'excellence, etc. à l'appui de l'évaluation de l'environnement aux niveaux national et sous-régional, de l'établissement de rapports et du processus relatif à l'Avenir de l'environnement en Afrique Augmenter le nombre de spécialistes formés aux méthodes d'évaluation intégrée qui facilitent l'établissement de rapports sous-tendant la prise de décision Renforcer les capacités en matière de gestion des données et de l'information (y compris l'emploi de séries de données satellitaires) afin de générer des informations pour faciliter la prise de décision aux niveaux municipal, national, sous-régional et régional

Eléments du programme et estimations générales des coûts	Principaux objectifs et éléments clés	Activités spécifiques
9. Education et formation en matière d'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui à la mise en oeuvre du plan d'action et du plan d'action sous-régional du NEPAD pour l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la mise sur pied de programmes novateurs dans les universités africaines afin d'intégrer l'environnement et sa viabilité dans l'enseignement et l'apprentissage • Offrir des facilités de renforcement des capacités aux institutions pour élaborer des cours de formation régionaux dans le domaine de l'environnement • Développer des matériels d'appui à l'apprentissage sur les questions intersectorielles relatives à l'environnement
10. Evaluation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les efforts de constitution des capacités et d'établissement de liens en Afrique en insistant plus particulièrement sur l'évaluation de l'impact environnemental et l'évaluation stratégique de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un appui technique et institutionnel aux institutions qui sont prêtes à former des formateurs aux niveaux régional et sous-régional
11. Modes de consommation et de production durables <ul style="list-style-type: none"> • Mise en oeuvre du Programme-cadre décennal pour l'Afrique sur la consommation et la production durables • Projet pilote sur la gestion des déchets de matières plastiques à Nairobi 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un appui technologique et de renforcement des capacités pour l'élaboration et la mise en oeuvre du Programme-cadre décennal pour l'Afrique sur la consommation et la production durables aux niveaux national et sous-régional • Aider à élaborer un programme municipal de gestion des déchets de matières plastiques à mettre en oeuvre avec la participation de toutes les parties prenantes et en tirer une expérience spécifique à la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser au niveau national des colloques de sensibilisation au Programme-cadre décennal pour l'Afrique sur la consommation et la production durables • Aider les pays à élaborer leur programme-cadre national sur la consommation et la production durables dans le contexte de leurs stratégies nationales de développement et du Programme-cadre décennal pour l'Afrique • Elaborer et mettre en oeuvre des projets pilotes dans des domaines ayant une grande importance au niveau régional • Identifier les principales mesures politiques que doivent prendre les autorités nationales et locales afin de régler le problème des déchets de matières plastiques • Poursuivre la possibilité d'imposer une taxe sur les sacs en plastique dans le cadre de l'ensemble de mesures politiques identifiées dans une étude du Service du commerce et de l'économie du PNUE et dans le cadre du processus de consultation de parties prenantes multiples • Fournir une assistance technique dans le domaine de la

Eléments du programme et estimations générales des coûts	Principaux objectifs et éléments clés	Activités spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités pour l'évaluation du cycle de vie en Afrique • Renforcement des capacités en vue de promouvoir des modes de consommation et de production durables dans la région du lac Victoria 	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer aux participants des universités et des centres nationaux de production plus propre de la région comment assurer une formation ou dispenser un enseignement en matière d'évaluation du cycle de vie, y compris inventaire et gestion du cycle de vie • Développer les capacités institutionnelles pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de consommation et de production durables dans la région du lac Victoria dans le contexte du Programme-cadre décennal pour l'Afrique sur la consommation et la production durables et du Programme de développement du lac Victoria 	<p>production plus propre et de la consommation durable dans le secteur des matières plastiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'établissement de groupes communautaires susceptibles de s'engager dans diverses activités de gestion des déchets de matières plastiques • Former les participants aux méthodes et ressources de formation notamment au logiciel d'évaluation du cycle de vie • Assurer une formation à l'utilisation d'un instrument du système multilingue de gestion de l'information (ESTIS) qui faciliterait le transfert de technologies écologiquement rationnelles • Assurer une formation à des outils et des techniques sélectionnés relatifs à la consommation et à la production durables de façon à créer un noyau de capacités pour développer et mettre en œuvre des programmes aux niveaux national et sous-régional • Améliorer les capacités institutionnelles de la Commission du bassin du lac Victoria, des trois centres nationaux de production plus propre et autres institutions concernées dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de consommation et de production durables en mettant plus spécialement l'accent sur les approches sectorielles • Fournir un soutien technique aux activités relatives à la consommation et à la production durables au sein de la région • Faciliter le transfert de connaissances et de savoir-faire aux facultés africaines d'ingénierie pour qu'elles soient en mesure de concevoir et de dispenser des cours dans le domaine de la production plus propre, des produits et des technologies plus écologiques et des concepts apparentés de production et de consommation durables • Développer des modules de cours communs et spécialisés sur

Eléments du programme et estimations générales des coûts	Principaux objectifs et éléments clés	Activités spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> Enseignement en ingénierie pour la consommation et la production durables 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les capacités nationales pour permettre aux pays africains d'assimiler et d'utiliser des technologies écologiquement rationnelles pour atteindre leurs objectifs de développement sur la base de modes de consommation et de production durables 	<p>le concept de la production plus propre, des produits et des technologies plus écologiques et autres concepts apparentés</p> <ul style="list-style-type: none"> Former des ingénieurs africains capables de faciliter et de gérer le transfert de technologies écologiquement rationnelles à leurs pays respectifs au sujet du concept de production et de consommation durables Renforcer les liens entre les universités africaines et les centres nationaux de production plus propre des pays respectifs